

RELATIONS DE TRAVAIL

C. Harcèlement

- **Les griefs liés au harcèlement ou aux droits de la personne ont baissé considérablement (10 pour l'année 2001).**
- **Les plaintes liées à la santé et à la sécurité organisationnelles restent au même niveau. Toutefois, suite aux nouvelles exigences en matière de santé et de sécurité, des demandes supplémentaires sont à prévoir de nos missions pour les aider à mettre sur pied des Comités de Santé et sécurité occupationnelle**

D. L'ombudsman du Ministère

- **L'Ombudsman est régulièrement consulté par tous les employés du Ministère y compris par les employés recrutés localement. Selon son observation, les cas les plus fréquents relèvent des abus de pouvoir ou de l'interprétation rigide des règlements quand ce n'est pas tout simplement de la négligence.**